

Notice à l'attention des candidats individuels

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) –
Mention Complémentaire III (MC3)
Baccalauréat Professionnel (BCP) - Brevet Professionnel (BP) –
Mention complémentaire IV (MC4)
-
Session 2021

1. **PRE-INSCRIPTION** : Sur Internet

<http://www.ac-martinique.fr>

(rubrique « examens et concours » puis « Voie professionnelle »)
du **Jeudi 15 octobre au Jeudi 12 novembre 2020**

Procédure :

- **Si vous étiez inscrit à la session 2020 dans l'académie de Martinique**, veuillez saisir votre numéro de candidat inscrit sur votre dernier relevé de notes, ce qui permettra le rappel des informations déjà saisies à la session précédente.
- **Si vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois** ou bien **si vous étiez inscrit dans une autre académie** : vous devez alors renseigner l'intégralité des rubriques.

Validation de la pré-inscription :

- **Pour que votre préinscription soit enregistrée**, il est impératif que vous suiviez la procédure jusqu'à l'obtention d'un **numéro d'inscription** et d'un **numéro d'ordre** (apparaissant derrière le tiret). Numéros à conserver **IMPERATIVEMENT**
- Vous pouvez ensuite modifier votre pré-inscription (jusqu'au 12 novembre 2020). Pour cela, vous devrez saisir le numéro d'inscription qui vous aura été attribué ainsi que votre date de naissance. Une fois la modification effectuée, votre numéro d'inscription restera inchangé mais sera suivi d'un nouveau numéro d'ordre.
- Si vous changez d'adresse postale, vous devrez aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par écrit, au Rectorat.

Le programme des épreuves (définition des épreuves, référentiel, tableau de correspondance) est consultable sur le site EDUSCOL :

CAP : [Référentiels des CAP](#)

MC3 : [Référentiels MC3](#)

BCP : [Référentiels BCP](#)

BP : [Référentiels des BP](#)

MC4 : [Référentiels MC4](#)

2. **INSCRIPTION DEFINITIVE** :

Dès la finalisation de votre inscription sur internet, vous recevrez une **confirmation d'inscription que vous devez imprimer, vérifier**, et éventuellement compléter ou corriger, puis **dater, signer et expédier au Rectorat de Martinique** accompagnée des pièces justificatives énumérées ci-après :

Direction des Examens et Concours
Bureau des Examens Professionnels – DEC 1
Les Hauts de Terreville – 97279 SCHOELCHER Cedex

Votre candidature sera annulée si cette « confirmation d'inscription » signée et accompagnée des pièces justificatives n'est pas parvenue au Rectorat le Mardi 1^{er} Décembre 2020 au plus tard

Pièces justificatives à fournir :

POUR TOUS LES EXAMENS

- + Photocopie d'une **pièce d'identité**, ou du livret de famille (uniquement la page concernant le candidat)
- + **Relevés de notes** de diplômes obtenus, et photocopie du ou des diplômes en vue de l'obtention de dispenses d'épreuves,
- + Candidats inaptes à la pratique de l'EPS : **certificat médical** d'inaptitude,
- + Photocopie du **dernier relevé de notes** obtenues à l'examen (si vous conservez des bénéfiques de notes),
- + Candidats présentant un handicap : **demande d'aménagement d'épreuves** ([Demande d'aménagement des épreuves](#)),
- + Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (**JDC**) pour les candidats de moins de 25 ans.
- + **L'attestation de travail en hauteur** prévue par la recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied, **POUR LES EXAMENS DU BÂTIMENT ET DU BOIS** (voir document en ligne)
- + **Déclaration de décharge** (voir document en ligne)

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) :

- + **Attestation de formation** pour les candidats mineurs au 31/12/2021
- + Pour les candidats au CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE), **un certificat médical d'aptitude à la pratique professionnelle**
- + **Pour les candidats au CAP PÂTISSIER** documents à fournir lors de l'inscription pour vérification de la recevabilité des dossiers auprès du service des examens du rectorat :
 - **Candidats ayant une expérience professionnelle : Une expérience professionnelle d'au moins 14 semaines en pâtisserie (7 semaines pour EP1 et 7 semaines pour EP2) peut dispenser le candidat de ces stages obligatoires. Un (ou plusieurs) certificat(s) de travail attestation de cette (ces) activité(s) devra (devront) être fourni(s)**
 - **Candidats sans expérience professionnelle : une attestation de(s) entreprise(s) justifiant les stages effectués dans les conditions requises devra être fournie**

Mention Complémentaire III (MC3)

- + **Photocopie du diplôme** requis pour entrer en formation **et attestation de formation à la mention complémentaire**
- Ou
- + **Certificat (s) de travail** pour justifier de 3 années d'expérience professionnelle en rapport avec la spécialité concernée.

Brevet Professionnel (BP)

- + Justificatif d'activité professionnelle : photocopie du contrat d'apprentissage, photocopie du contrat de travail ou du contrat de professionnalisation.
 - o - 2 ans d'activité professionnelle cumulée sont exigés au moment de la présentation à l'examen si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau V- CAP, BEP ou supérieur : Baccalauréat, BTS, Diplôme Universitaire...
 - o - 5 ans d'activité professionnelle cumulée sont exigés au moment de la présentation à l'examen si vous n'êtes titulaire d'aucun diplôme.

Baccalauréat Professionnel (BCP)

- + **Candidats n'ayant pas validé le Bac Professionnel** en plus des pièces obligatoires demandées joindre:
 - Relevé de notes
- + **Candidats justifiants d'au moins 3 années d'expérience professionnelle** en plus des pièces obligatoires demandées joindre :
 - Justificatif d'activité professionnelle : photocopie du contrat d'apprentissage, photocopie du contrat de travail ou du contrat de professionnalisation.